



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

Déchets dangereux

Ayez le réflexe
déchète^{re}rie



DOSSIER DE PRESSE

14 mai 2008

- de déchets + d'avenir



Sommaire

- Pourquoi se préoccuper des déchets dangereux des ménages ? p. 2
- Quels sont les déchets dangereux des ménages ? p. 5
- Comment sont gérés les déchets dangereux des ménages ? p. 8
- La campagne d'information 2008 p. 10

Relations presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02

Tél. : 00 33(0)2 41 05 40 33 - Fax : 00 33(0)2 41 05 39 29

→ Pourquoi se préoccuper des déchets dangereux des ménages ?

- Pour éviter de contaminer le futur compost de Biopole
- Pour limiter les nuisances environnementales

Les compétences d'Angers Loire Métropole en matière de déchets ménagers portent sur leur collecte, leur valorisation et leur traitement.

Depuis plus de dix ans, Angers Loire Métropole a mis en place une politique d'optimisation de la gestion des déchets.

Stabiliser la production de déchets

- Mise en place d'une politique active de prévention des déchets pour agir en amont et éviter leur production. Cette démarche comprend notamment la distribution de composteurs individuels (plus de 2 000 par an).
- Incitation et développement du tri sélectif avec, parmi les mesures phares, l'installation de conteneurs enterrés dans les zones d'habitat collectif.
- Élimination des déchets résiduels grâce à l'organisation de filières de traitement valorisantes, respectueuses des normes environnementales et de la santé. À titre d'exemple, l'unité Biopole va séparer la fraction fermentescible des ordures ménagères pour en extraire du biogaz et du compost.

La gestion des déchets : résultats 2007

20 512 tonnes de déchets triés collectés (19 254 en 2006).

62 475 tonnes de déchets résiduels incinérés (65 989 en 2006).

Sur une période de 9 ans (1999-2007), les tonnages de déchets triés ont augmenté de **78 %** tandis que les déchets résiduels incinérés ont diminué de **21,3 %**.

Les ratios 2007 :

Ordures ménagères résiduelles : 230 kg/habitant/an

Collecte sélective : 76 kg/habitant/an

Angers Loire Métropole a pour objectif de stabiliser le gisement des déchets ménagers à l'horizon 2030. Cette volonté s'appuie sur une politique de prévention comprenant deux axes :

- une action sur **la quantité**, en évitant de produire un déchet ou de le jeter,
- une action sur **la qualité**, en limitant la nocivité du déchet.

Une nouvelle unité de traitement des déchets

L'usine d'incinération de La Roseraie s'arrêtera définitivement de fonctionner en 2010. La nouvelle unité Biopole, installée à Saint-Barthélemy d'Anjou, aura pour missions de :

- traiter les ordures ménagères de façon mécano-biologique et en extraire la fraction fermentescible (FFOM),
- recourir à la méthanisation et au compostage de la FFOM pour produire du gaz naturel et du compost.
- de trier au maximum tous les composants pouvant faire l'objet d'une valorisation (plastique, métal...)

Le choix d'Angers Loire Métropole de doter le territoire d'une unité Biopole implique notamment d'intensifier la collecte préalable des déchets toxiques et dangereux qui risqueraient de contaminer le compost. Aussi, pour optimiser le fonctionnement de l'unité Biopole, les habitants devront-ils continuer à trier à la fois bien et plus.

Sensibiliser les ménages aux déchets dangereux

Drastique en termes de tonnages collectés, la prévention des déchets passe également par une réduction de la toxicité de certains d'entre eux. Au niveau national, les déchets dangereux ne représentent qu'un peu moins de 1 % de la production d'ordures ménagères, soit 3,6 kg/hab/an* (hors huiles de vidange). Cette moyenne tombe à 1,5 kg/hab/an sur le territoire d'Angers Loire Métropole, sur la base des déchets collectés en déchèterie¹. Mais leur nocivité est inversement proportionnelle à leur volume et ces déchets constituent une menace, à la fois pour la santé de l'homme et pour l'environnement.

Selon les résultats du Baromètre de satisfaction* réalisé par G&A dans le cadre d'un partenariat Angers Loire Métropole / Éco-Emballages, les Angevins se révèlent soucieux de ce type de déchets. En effet, à la question sur la nature des déchets triés dans les foyers, « Les produits toxiques et dangereux » sont cités par 67,3 % des personnes interrogées.

Un réflexe « déchèterie » à renforcer

En 2007, les 8 déchèteries de l'agglomération ont collecté 428 tonnes de déchets dangereux (contre 282 tonnes en 2006). Cette collecte se décompose ainsi :

- **Peintures et pâteux** : 171 tonnes soit 39,9 % des déchets dangereux collectés
- **Batteries de véhicules** : 92 tonnes soit 21,5 %
- **Huiles moteurs usées** : 77 tonnes soit 18 %
- **Solvants** : 44,8 tonnes soit 10,5 %
- Piles : 18,7 tonnes soit 4,4 %
- Emballages souillés : 8,3 tonnes soit 1,9 %
- Phytosanitaires : 4 tonnes soit 0,9 %
- Aérosols : 3 tonnes soit 0,9 %
- Acides et bases : 3 tonnes soit 0,70 %
- Tubes fluorescents : 2 tonnes soit 0,45 %
- Produits particuliers (ou non identifiés) : 1,39 tonnes soit 0,3 %
- Filtres à huile et gas-oil : 1 tonne soit 0,25 %
- Consommables bureautiques : 0,7 tonne soit 0,2 %
- Radios médicales : 0,5 tonne soit 0,1 %
- Combustibles : 0,4 tonne soit 0,10 %

Les obligations réglementaires

Les déchets dangereux des ménages doivent être triés et traités séparément des ordures ménagères, d'après la circulaire du **18 mai 1977** relative au service d'élimination des déchets des ménages.

La loi du **15 juillet 1975**, modifiée par celle du **13 juillet 1992**, stipule « que tout producteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter les nuisances pour l'environnement » (article 2) et « que la responsabilité de l'élimination des déchets des ménages est déléguée aux communes » (article 12).

Or, les déchets toxiques font partie de la production normale de déchets par les ménages ; ils doivent donc être pris en charge par la collectivité.

* Source : Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, chiffres 2003.

** Baromètre de satisfaction « Tri et recyclage des emballages et déchets ménagers », janvier 2007. Enquête téléphonique auprès de 602 habitants de la communauté d'agglomération d'Angers.

→ Quels sont les déchets dangereux des ménages ?

Appelés également "déchets ménagers spéciaux", ils représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs produits par les ménages. Les composants chimiques qu'ils contiennent ont des effets néfastes sur l'environnement et la santé.



Les déchets dangereux des ménages sont de plus en plus diffus et difficiles à quantifier à mesure que la liste des substances dangereuses s'allonge.

Comment les identifier ?

La présence de substances chimiques dangereuses dans les produits du quotidien est obligatoirement signalée par un pictogramme de danger. Il en existe 8.

ÇA EXPLOSE - E-Explosif

Sous l'effet d'une flamme ou d'un choc. Manipuler ce produit avec précaution et l'éloigner absolument d'une flamme.

ÇA FAIT FLAMBER - O-Comburant

Ce produit peut dégager une forte chaleur en présence de substances inflammables. Bien se protéger pour l'utiliser et ne pas le mélanger avec d'autres produits ou substances inflammables.

ÇA FLAMBE - F-Facilement

Ce produit peut s'enflammer facilement. L'utiliser loin d'une flamme et éviter également les étincelles.

ÇA TUE - T-Toxique

Par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, ce produit peut entraîner des réactions graves, aiguës ou chroniques. Attention ! Ne jamais respirer ce produit, se protéger avec un masque, des gants et un tablier.

ÇA RONGE - C-Corrosif

Ce produit peut détruire les tissus vivants. Corrosif, il doit être manipulé avec de grandes précautions. Éviter toute projection et tout contact avec la peau et surtout les yeux.

ÇA EMPOISONNE - Xn-Nocif

Ce produit nocif peut entraîner des risques d'accident. Éviter d'en avaler ou d'en respirer.

ÇA PIQUE - Xi-irritant

Par contact avec la peau ou les muqueuses, ce produit peut provoquer une réaction inflammatoire. Éviter tout contact avec lui.

ÇA POLLUE - N-Dangereux pour l'environnement

Ne pas déverser ce produit dans les conduits d'écoulement, ne pas le mélanger avec les ordures ménagères.

Des déchets dangereux pour la santé

Par la peau ou par les muqueuses, par ingestion ou par inhalation, des risques d'intoxication existent.

Pour les agents chargés de la collecte. Jetés à la poubelle et collectés avec les ordures ménagères, ils représentent un risque pour les professionnels et fragilisent les filières de traitement.

70 % des piles usagées sont jetés à la poubelle ou dans la nature !

Pour les consommateurs d'eau du robinet. Déversés dans les sanitaires, ils se propagent dans le circuit des eaux usées et rendent le traitement de celles-ci plus difficile.

Les produits acides modifient le pH de l'eau. Ils peuvent entraîner des perturbations dans le fonctionnement des réseaux d'eaux usées ainsi que des problèmes au niveau des stations de dépollution de l'eau.

Des déchets dangereux pour l'environnement

Dispersés dans la nature, les déchets dangereux libèrent de nombreux composants dangereux et toxiques.

Pour la faune et la flore. Les déchets dangereux entraînent une pollution de l'air, contaminent le sol et s'infiltrent dans les eaux souterraines. Il y a alors contamination de la chaîne alimentaire.

Quelques exemples de déchets dangereux

• Piles et accumulateurs

Le mercure, jugé très toxique pour la santé et l'environnement, a été supprimé de la fabrication des piles, sauf de celle des **piles boutons**.

Les **piles bâton**, par exemple, contiennent notamment d'autres métaux dangereux comme les sels de plomb, de fer, de cadmium, d'aluminium, de magnésium, de lithium ou de zinc.

• Peintures, solvants

La peinture est constituée notamment des solvants, de pigments et de liants (résines).

Les solvants organiques – solvants pétroliers (essences spéciales, xylène, toluène, white-spirit...), solvants chlorés (trichloréthylène...), solvants oxygénés (acétone, alcools...), solvants d'origine végétale comme la térébenthine – fluidifient la peinture et en facilitent l'application. Mais, en contrepartie, ils présentent des risques pour la santé des utilisateurs :

danger d'explosion et d'incendie, émission de COV (composés organiques volatils) ou encore pollution de l'eau lorsqu'ils sont déversés dans les canalisations.

- Huiles de vidange, liquides de frein, filtres à huile...

Les huiles de vidange contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé et susceptibles de contaminer l'environnement, en particulier des métaux lourds, des acides organiques, des phénols, des phtalates et des composés aromatiques parmi lesquels des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP).

- Produits phytosanitaires

Appelés également pesticides, ce sont des composés chimiques dotés de propriétés toxicologiques. Ils sont utilisés pour lutter contre les animaux (insectes, rongeurs) ou les plantes (champignons, mauvaises herbes) jugés nuisibles aux plantations.

➔ Comment sont gérés les déchets dangereux des ménages ?

Depuis 1992, les collectivités ont l'obligation d'organiser leur collecte. Ils font l'objet d'une récupération spécifique et, selon les cas, d'un recyclage ou d'une destruction dans des conditions rigoureuses. Angers Loire Métropole les accueille dans les huit déchèteries situées sur son territoire. Cette formule permet de mieux lutter contre les dépôts sauvages et les atteintes à l'environnement.

Compte tenu des spécificités des déchets dangereux, toutes les déchèteries ont dû être réorganisées pour être en mesure de les recevoir en toute sécurité : formation des gardiens, armoires de stockage ventilées, traçabilité des produits par une entreprise spécialisée...

Quatre règles d'or à respecter

- Ne pas les mélanger aux ordures ménagères
- Ne pas les jeter dans la nature
- Ne pas les brûler à l'air libre
- Ne pas les déverser dans les éviers, toilettes, égouts...

La déchèterie, une solution pratique

Les huit déchèteries d'Angers Loire Métropole accueillent les déchets dangereux des ménages (peinture, vernis, solvants, tubes néons, piles...), mais aussi :

- les huiles de vidange usagées
- les batteries de voitures
- les radiographies médicales
- les consommables de bureaux (cartouches, toner imprimantes...)

Le dépôt en déchèterie, un geste simple

Le particulier doit s'adresser au gardien qui effectue lui-même le tri entre les différents déchets dangereux déposés. Ces derniers sont ensuite acheminés vers des filières de traitement spécialisées.

Le réseau de déchèteries d'Angers Loire Métropole, c'est :

- un service ouvert à tous les particuliers (voitures particulières avec ou sans remorque),
- un service pratique et fonctionnel (fléchage de proximité, accès aisé, vente de compost Végéterre).

Un numéro vert, le 0 800 41 88 00, est à la disposition des Angevins.

Attention !

→ L'apport des déchets dangereux est limité aux usagers/ particuliers. Les professionnels doivent s'adresser à des entreprises spécialisées.

→ Il est fortement recommandé de déposer les produits dans leur emballage d'origine et non mélangés.

Des collectes spécifiques

La collecte des piles est facilitée par la mise en place de conteneurs dans la plupart des mairies de l'agglomération.

En outre, tout distributeur, grande surface, détaillant ou grossiste de piles et d'accumulateurs est tenu de reprendre gratuitement les piles ou accumulateurs usagés du type de ceux qu'il commercialise.

Une exception : les médicaments qui sont également des déchets dangereux, doivent impérativement être rapportés chez le pharmacien.

Des choix bien guidés !

Angers Loire Métropole a mis en place une collection de guides pratiques grand public sur le thème central des déchets des ménages :

- « Déchets, changeons nos réflexes » revient notamment de façon plus exhaustive sur les alternatives à l'emploi de déchets dangereux (choix de produits écolabellisés ou de substitution).

- « Jardiner au naturel » explique entre autres comment se passer des produits phytosanitaires.

→ La campagne d'information 2008

Cette première vague de sensibilisation, lancée en mai 2008, vise à alerter le citoyen sur l'existence de ces produits, leur présence au quotidien, dans la maison, sous une apparence parfois anodine.

Clin d'œil à l'univers du polar, la campagne privilégie un graphisme et une typographie qui rappellent les codes des jaquettes des livres de la Série Noire.

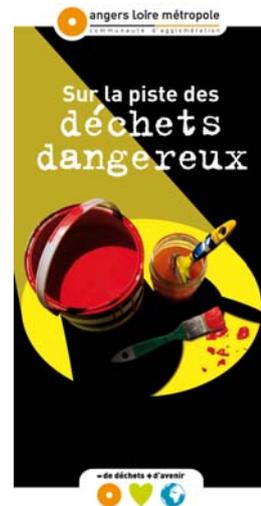
Plan de diffusion

- Sur les abribus et sucettes de l'agglomération (81 affiches format 120x175) pendant 2 semaines, du 14 au 28 mai 2008.
- Sur les arrières de bus de l'agglomération (84 affiches format 99x83) pendant 1 semaine, du 13 au 19 mai 2008.

L'affiche 2008



Le dépliant grand public *Sur la piste des déchets dangereux*, dont la couverture est une reprise de l’affiche, fait découvrir au lecteur, au fil de ses douze pages, quels produits à l’apparence banale peuvent devenir un danger. Comme un avertissement, les huit pictogrammes symbolisant les différents déchets dangereux s’affichent en ouverture du livret. Puis, le lecteur est convié à partager quelques scènes de la vie quotidienne : bricolage, ménage, santé, jardinage et détente. Le livret se termine par un rappel de quelques règles d’or à respecter et par la carte des huit déchèteries de l’agglomération.



Plan de diffusion

- Dans les mairies des 31 communes de l’agglomération, ainsi que dans les déchèteries du territoire.
 - Dans les magasins spécialisés (bricolage, garages, équipementiers automobiles...) et dans plusieurs autres commerces et lieux publics de l’agglomération.
- Disponible fin mai.